

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 060459

N°D

34681

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0442

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MERZAQ AHMED

Date de naissance : 01.01.44

Adresse : 396 NAWRASS DAR BOUAZZA - CASA

Tél. : 0671907244

Total des frais engagés : mhamid 442029.0000

Cadre réservé au Médecin

Dr. ADIL BEKKALI

Médecine Générale
Echographie Médecine de Sport
Rés Nakhil, Imm.5, Appt 2, El Qadib
Sidi Bernoussi - Casablanca
GSM: 07 62 73 58 06

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/04/2020

Nom et prénom du malade : MERZAQ AHMED

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hypertension artérielle Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2020	ex	200	150	DR. ADIL BERRAKH Médecin Généraliste Echographie Médecine de Sport Rue Nakhl 1, Imm 5, Apt 2, El Oued Sidi M'hanni - Casablanca GSM: 07 42 73 58 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Adil BEKKALI

Diplomé de la Faculté de Médecine
de Sousse

MEDECINE GENERALE

Diplômé d'Echo graphie de la Faculté
de Médecine de Montpellier

Diplômé de Médecine de Sport
de la Faculté de Rennes

الدكتور عادل البقالى

خريج كلية الطب بسوسة

الطب العام

حاصل على دبلوم التصوير

بالمواج فوق الصوتية من كلية مونبلييه

حاصل على دبلوم الطب الرياضي

من كلية رين

Casablanca, Le 10.4.2022

AMAREL ANAREL

$20,40 \times 4 = 80,160$ - 4,
- Valable 40 mg
- T en ml

$60,40 \times 4 = 241,60$ - 4
AMAREL 2mg

$10,40 \times 4 = 41,60$ - 4
KARDEGIC 7mg

$30,70 \times 4 = 122,80$
KARDEGIC 7mg

$89,20 \times 4 = 356,80$
AMAREL 5mg

$100,1,20$ - 1
100,1

100,1
89,20 - 1
UT.AV : 89,20 P.P.V.

89,20 - 1
UT.AV : 89,20 P.P.V.

89,20 - 1
LOT N° : 20E007
UT.AV : 89,20 P.P.V.

89,20 - 1
LOT N° : 20E007
UT.AV : 89,20 P.P.V.

LOT: 005 PER: SEP 2021 PPV: 70 DH 00	LOT: 005 PER: SEP 2021 PPV: 70 DH 00	LOT: 005 PER: SEP 2021 PPV: 70 DH 00
AMAREL 2MG CP B30 LOT: 19E002 PER: 10/2022	AMAREL 2MG CP B30 LOT: 19E002 PER: 10/2022	AMAREL 2MG CP B30 LOT: 19E002 PER: 10/2022
P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031	P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031	P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031
AMAREL 2MG CP B30 LOT: 20E007 PER: 10/2022	AMAREL 2MG CP B30 LOT: 20E007 PER: 10/2022	AMAREL 2MG CP B30 LOT: 20E007 PER: 10/2022
P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031	P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031	P.P.V: 60DH40 6 118000 0600031
KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021	KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021	KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021
P.P.V: 30DH70 6 118000 061847	P.P.V: 30DH70 6 118000 061847	P.P.V: 30DH70 6 118000 061847
KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021	KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021	KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT: 20E007 PER: 06/2021
P.P.V: 30DH70 6 118000 061847	P.P.V: 30DH70 6 118000 061847	P.P.V: 30DH70 6 118000 061847

Dr. ADIL BEKKALI

Médecine Générale
Echo graphie Médecine de Sport
Résidence, 1ème étage, Appart 2, El Qods
Sidi Bernoussi - Casablanca
GSM: 07 62 73 58 06

89,20